

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### ARRÊTÉ

numéro  
MLAR\_250605\_027

portant sur

## AUTORISATION D'EXPLOITER UN TAXI PAR LA SOCIÉTÉ TAXI LODÈVE SUR LA COMMUNE DE LODÈVE

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code de la route et en particulier l'article R-221-10,

**VU** la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

**VU** le décret n°95-935 du 17 août 1995 portant l'application de la loi susvisée,

**VU** le décret n°73-225 du 2 mars 1973 relatif à l'exploitation des taxis et des voitures de la petite remise,

**VU** l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1979 facilitant le déplacement des handicapés dans les taxis et les voitures de petite remise dans le département de l'Hérault,

**VU** le décret n°78-363 du 13 mars 1978 réglementant la catégorie d'instruments de mesure taximètres,

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 mai 1985 fixant sur le département de l'Hérault le contrôle périodique des taxis et des voitures de petite remise,

**VU** l'arrêté du ministre de l'Industrie du 21 août 1980 relatif à la construction, à l'approbation du modèle, à l'installation et à la vérification primitive des taximètres,

**VU** l'arrêté du ministre de l'Industrie du 13 janvier 1981 relatif à la vérification périodique et à la surveillance des taximètres,

**VU** l'arrêté préfectoral du 24 août 2001 relatif au contrôle technique des taxis et voitures de petite remise,

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 juin 1996 réglementant l'exploitation des taxis et des voitures de petite remise dans le département de l'Hérault,

**VU** l'arrêté municipal d'autorisation d'exploiter un taxi sur le territoire communal en date du 22 mai 2008 à la Société CAUMES TAXI, (ADS numéro 4),

**VU** la cession par acte sous-seing-privée à Lodève 34700, en date du 3 février 2025 de la Société CAUMES TAXI à la Société HOLDING WITCHAYADA,

**VU** la substitution de la Société LODÈVE TAXIS à la Société HOLDING WITCHAYADA, en qualité d'acquéreur dudit fonds,

**VU** l'accord de principe du Maire de Lodève au transfert de l'ADS numéro 4 de Lodève, en date du 17 avril 2025,

**CONSIDÉRANT** que la Société LODÈVE TAXIS est autorisée à exploiter un taxi à Lodève à compter du 29 avril 2025,

**ARRÊTE**

- **ARTICLE 1** : L'autorisation de stationnement de taxi à la Société LODÈVE TAXIS domiciliée 16 avenue de la République à LODÈVE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 942 892 886, avec le véhicule de marque FORD, de modèle KUGA (DFKBGDE1FX566FWNA42AS) et immatriculé GL-321-RZ sur le territoire de la commune de LODÈVE dans l'un des emplacements réservés aux taxis,

- **ARTICLE 2** : L'attribution du numéro 4 à la présente autorisation, sous réserve :  
- d'être titulaire de la carte professionnelle en cours de validité délivrée par le Préfet de l'Hérault pour le conducteur de taxi ;,  
- d'être en possession pour le conducteur de taxi, d'une attestation en cours de validité délivrée par le Préfet après vérification médicale de l'aptitude physique en application de l'article R221-10, alinéa 3 du Code de la route susvisé,  
- que le conducteur de taxi soit en règle avec l'obligation de formation continue prévue à l'article 6-1 du décret n°95-935 susvisé.

- **ARTICLE 3** : Le fait que cette autorisation est nominative et doit être renouvelée à tout changement de véhicule : elle sera retirée si le requérant cesse d'être propriétaire du véhicule ou si l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue,

- **ARTICLE 4** : Le fait que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes et transmis pour exécution à la Gendarmerie, au service de police municipale et pour information au service des taxis de la Préfecture.

Accusé de réception en  
préfecture  
34-213401425-20250605-lmc119515-  
AR-1-1  
Date de télétransmission : 05/06/25  
Date de publication : 10/06/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le cinq juin deux mille vingt-cinq,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE

*par empêchement,  
le premier adjoint,*



*Philippe Cros*